

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALLEMORT

L'an deux mille quatorze

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Le 16 Avril

Date de la convocation  
09 Avril 2014

A 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

S/PREFECTURE D'ARLES

28 AVR. 2014

ARRIVEE

Présents : Mrs. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents excusés :

Mr A.MOTOT a donné pouvoir à Mr A.ALLEGRINI

Mme I.MANDIN a donné pouvoir à Mr JP.CHABERT

Secrétaire de séance : Mr A.ALLEGRINI

Objet de la délibération :

Composition des Commissions Municipales

N° 17 - 2014

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Madame le Maire est Présidente d'honneur de toutes les commissions ;

Ceci exposé, il vous est proposé, la création de 21 commissions municipales permanentes désignées ci-après :

Nom de la Commission	Vice-Président	Membres
Affaires Culturelles	Mr. BRUCHET	MOTOT_BRONDOLIN_HENTIC_BREMOND ANDREIS_PIGNET
Affaires Sociales	Mme. BREMOND	LEMAITRE_AZARD_POUZOL_GUY_HENTIC EIDENWEIL_FARRO
Agriculture, Arrosages, Hameaux	Mr. RICARD	LEGIER_DAVAL_AGIER_MARTINELLI_MOTOT_MARTIN BREMOND FERREINT_ARMENICO EIDENWEIL
Anciens	Mme. AZARD	POUZOL_LEMAITRE_BREMOND_MARTIN EIDENWEIL_ARMENICO
Animation	Mr. LAQUAY	BRUCHET_MARTINELLI_AGIER_BRONDOLIN_ARTERO ANDREIS_PIGNET_EIDENWEIL
Communication	Mme. HENTIC	DAVAL_GUY_BRUCHET_MOTOT_LAQUAY_MARTINELLI FARRO_EIDENWEIL

Développement Économique	Mr. MARTINELLI	BRUCHET_ALLEGRINI_ARTERO_HENTIC_LAQUAY_RICARD DAVAL ANDREIS_REILLE_MANDIN
Environnement	Mme. AGIER	BRUCHET_HENTIC_GUY_AZARD_DAVAL_BRONDOLIN PIGNET_FERREINT_ARMENICO
Éducation	Mme. CHEROUTE	ARTERO_DAVAL_BREMOND_AGIER_RICARD (cantine) EIDENWEIL_FARRO
Finances	Mr. MARTIN	LEGIER_HENTIC_BRUCHET_BREMOND_ALLEGRINI CHEROUTE FARRO_ARMENICO_CHABERT
Handicap	Mr. GUY	LEGIER_LEMAITRE EIDENWEIL_ARMENICO GUY_MOTOT_BRONDOLIN_ARTERO
Jeunesse	Mme. BREMOND	FERREINT
Jumelage	Mme. BREMOND	LEMAITRE_AZARD_ARETERO_LAQUAY_MARTIN REILLE
Petite Enfance	Mme. AZARD	ARTERO_MOTOT ANDREIS_EIDENWEIL
Personnel Municipal	Mr. ALLEGRINI	DAVAL_CHEROUTE_LAQUAY_BRUCHET_HENTIC_POUZOL GUY_MARTINELLI_BRONDOLIN EIDENWEIL_ARMENICO_REILLE
Sécurité	Mr. LEGIER	LAQUAY_DAVAL_MARTINELLI_MARTIN PIGNET_ARMENICO
Sports, Associations	Mr. ALLEGRINI	LAQUAY_MOTOT_DAVAL_BRONDOLIN_MARTINELLI PIGNET_FARRO
Tourisme Sous commission Golf	Mme. ARTERO	BRUCHET_MARTINELLI_DAVAL MANDIN_EIDENWEIL_ANDREIS
Travaux	Mr. MARTIN	LEGIER_BRONDOLIN_MARTINELLI_RICARD_CHEROUTE ARMENICO_FERREINT_EIDENWEIL_CHABERT
Urbanisme Patrimoine	Mr. BRUCHET	LEGIER_RICARD_MARTIN_ARTERO_AGIER_DAVAL DAVAL FERREINT_ARMENICO_CHABERT MARTINELLI_AGIER_ARTERO ANDREIS_REILLE

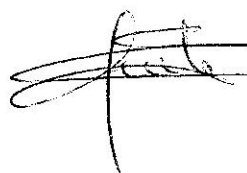
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION  
A COMPTER DU 22.10.11.2011

Le Maire,



Hélène GENTE  
Maire de Mallemort




REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALLEMORT**

**L'an deux mille quatorze**

**Le 16 Avril**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Date de la convocation  
09 Avril 2014

A 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

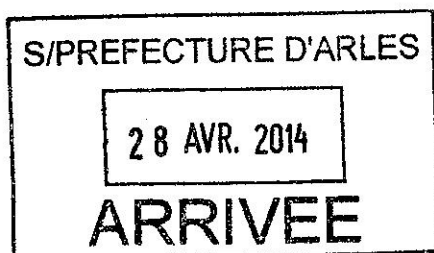
Présents : Mrs. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents excusés :

Mr A.MOTOT a donné pouvoir à Mr A.ALLEGRINI

Mme I.MANDIN a donné pouvoir à Mr JP.CHABERT

Secrétaire de séance : Mr A.ALLEGRINI



**Objet de la délibération :**

Composition de la Commission Municipale d'Appel d'Offres

N° 18 - 2014

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ceci exposé, il vous est proposé, la création de la Commission d'Appel d'Offres composée de 5 membres titulaires et de leur suppléant du Conseil Municipal, article 22 du Code des Marchés Publics, désignés ci-après :

Nom de la Commission	Président	Membres	Suppléants
Appel Offres	Mme GENTE (Maire)	MARTIN_BRONDOLIN_LAQUAY CHABERT_FARRO	MOTOT_ARTERO_HENTIC PIGNET_ARMENICO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION  
A COMPTER DU 28.04.2014

Le Maire,

